

DÉCISION DU MAIRE
N° 2026/103

SAISON CULTURELLE 2025-2026
CONVENTIONS DE PARTENARIAT

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 4 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/108 du 16 juillet donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de développer des actions culturelles sur le territoire communal dans le cadre de la saison culturelle 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de formaliser des partenariats avec des entreprises et organismes pour le financement et la promotion des événements.

D É C I D E

ARTICLE 1 : de **SIGNER** les conventions de partenariat avec les entreprises et organismes listés ci-dessous, pour la saison culturelle 2025-2026.

NOM	Montant
BARRACHIN	3 000.00
CARREFOUR	4 000.00
COOPERATIVE DU REBLOCHON	3 600.00
FOURNIER	10 000.00
LATHUILLE FRERES	2 000.00
MENUISERIE ATRUX	1 000.00
GARAGE PEUGEOT	1 200.00
PRIMALP	2 000.00
IDCO	200.00
AXA ASSURANCES	1 500.00
STBJ – ARAVIS TRANSPORT LOGISTIQUE	1 200.00
ATELIER VULLIET	2 000.00
V CREATION	500.00
LA FERME DE LORETTE	1 000.00
THIAFFEY	500.00
VEYRAT GARDEN	1 000.00
TOTAL	34 700.00

ARTICLE 2 : d'**AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat.

...

Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le 30/07/2026

ID : 074-217402809-20260717-THDEC26103-AU

S²LOW

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont le procès-verbal sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 17 juillet 2026

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **30 JUIL. 2026** ET
PUBLICATION LE **30 JUIL. 2026**

Le Maire,

Claude COLLOMB PATTON

